

Les principes d'un système de paiement modernisé

Observations sur l'avenir des paiements accélérés,
Association Interac et Acxsys Corporation



« Nous croyons que collectivement, notre secteur progressera plus rapidement, dans la mesure où ses meilleures idées sont mises en commun »

Introduction

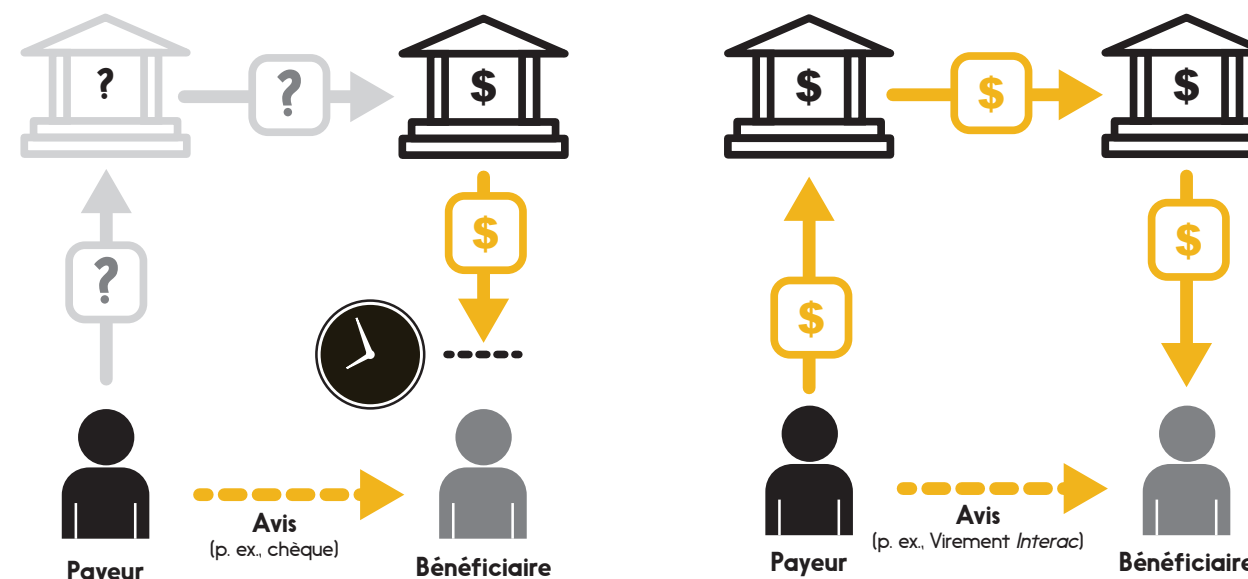
Après des décennies de stabilité relative, les infrastructures financières dans le monde entier ont été précipitées dans une transformation toujours en cours par les révolutions de la numérisation et de l'informatique mobile. Même si le degré et la portée des innovations qu'ont connu les institutions financières, les équipementiers, les détaillants, les créateurs d'applications et bien d'autres ont été époustouflants et emballants, les systèmes de paiement nationaux et internationaux doivent compter sur des structures unificatrices pour que leur plein potentiel puisse véritablement se réaliser et faire en sorte que le transfert d'argent se fasse de façon aussi harmonieuse que possible et accélère l'activité commerciale.

En tant que pionnière des paiements numériques, comptant plus de trois décennies d'expérience en interconnexion des institutions financières, des commerçants et des consommateurs, et à titre de bâtisseur et d'exploitant d'un réseau de paiement en qui des millions de Canadiens et des milliers d'entreprises au Canada font confiance, l'Association Interac et Acxsys Corporation ont développé un réseau, des plateformes et des services basés sur des principes fondamentaux, lesquels sous-tendront les prochaines versions de nos offres de la même manière qu'aujourd'hui. Et parce que nous croyons que collectivement, notre secteur progressera plus rapidement, dans la mesure où ses meilleures idées sont mises en commun, nous avons décidé de présenter une vue d'ensemble de nos propres principes directeurs.

Principe

1

La disponibilité des fonds est le meilleur modèle



« **Promesse de paiement** » : L'institution financière ne peut pas avoir la certitude que le payeur dispose des fonds promis, donc elle retient le dépôt au bénéficiaire ou y impose une condition jusqu'à ce que les fonds soient compensés.

Fonds immédiatement disponibles : Après une demande de virement, les fonds sont immédiatement débités du compte du payeur. Comme l'institution financière du bénéficiaire est certaine de la disponibilité des fonds, elle peut les déposer dans le compte du bénéficiaire presque immédiatement.

« Le modèle de disponibilité des fonds stimule le commerce en réduisant le degré de confiance nécessaire entre les parties qui n'ont jamais fait affaire entre elles. »

La plupart des méthodes traditionnelles de transfert d'argent, de nature matérielle comme les chèques, ou numérique comme les transferts de fonds électroniques, ont pour fondement la promesse de paiement et les risques sous-jacents. Le déposant d'un chèque, par exemple, ne peut accéder de façon irrévocable, ou pourrait ne jamais accéder, à l'argent promis par le chèque tant que son institution financière n'aura pas compensé le chèque auprès de l'institution financière du tireur. Vu le rythme trépidant de l'économie, ce genre d'accès différé entraîne des répercussions dommageables, parce que le bénéficiaire décale le paiement d'autres factures et reporte des

achats tant que le processus de compensation n'est pas terminé et qu'il n'est pas assuré d'être en possession de son argent.

À l'inverse, un modèle de disponibilité des fonds, où les fonds du payeur sont immédiatement prélevés de son compte, au titre d'un paiement ou d'un transfert, est de par sa nature exempt de délai, parce que, même si le règlement interbancaire demande du temps pour intervenir, les fonds ne sont aucunement compromis. Une institution financière peut en toute confiance et irrévocablement créditer le compte du bénéficiaire après avoir reçu les instructions de paiement. Notre service de transfert

d'argent, Virement *Interac*^{MD}, a été conçu dans cette optique et c'est pour cette raison que nous sommes en mesure d'effectuer des transferts en moins de 30 minutes, et même instantanément*, dans le cas de transferts qui respectent les seuils des limites d'une institution financière.

Cette façon de faire assure une variété d'avantages pour l'économie du Canada. En éliminant le risque de paiements non provisionnés, elle réduit les besoins en fonds de roulement des institutions financières. Pour les particuliers, elle améliore les liquidités (qui dans bien des ménages sont difficiles à gérer) et réduit le besoin de recourir à des instruments de

crédit coûteux, tels que des cartes de crédit pour faire le pont entre les paiements et la disponibilité des fonds. Et elle stimule le commerce en réduisant le degré de confiance nécessaire entre les parties qui n'ont jamais fait affaire entre elles, et en permettant de conclure sur-le-champ des transactions anonymes sans avoir besoin d'espèces.

* Le Virement *Interac* instantané permet aux bénéficiaires de déposer leurs fonds en temps réel. Offert à des institutions financières de premier plan et sous réserve de limites de transactions.

Principe

2

L'ubiquité doit être la destination naturelle d'un réseau de paiement

« Plus un système est complet, unifié et riche en information, plus cette friction diminue. »

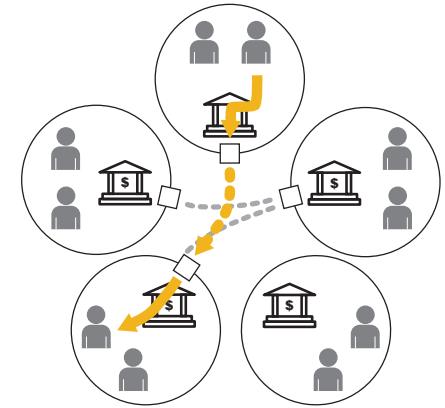
L'économie prospère dans la mesure où ses participants peuvent faire affaire entre eux, et de ce fait, les systèmes de paiement numérique, au même titre que les espèces et les chèques, créent le plus de valeur en interconnectant tous les particuliers et toutes les entreprises pour faciliter les paiements ou les transferts d'argent. L'ubiquité ajoute elle aussi une valeur supplémentaire, du fait qu'un réseau de paiement unique atténue la friction associée à l'usage et au transfert de l'argent. Dans un système de paiement à réseaux multiples, les interfaces entre les réseaux, les différences de protocoles, l'opacité et l'incomplétude des informations de clients et de transactions contribuent toutes à accroître la friction, à limiter la confiance et

à ralentir le mouvement de l'argent; à l'inverse, plus un système est complet, unifié et riche en information, plus cette friction diminue.

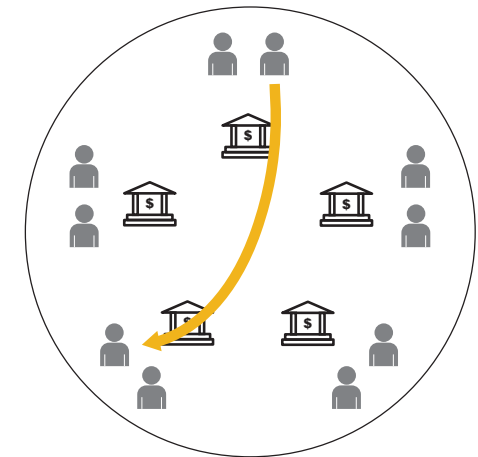
Le système de paiement par Virement *Interac* électronique est aussi complet qu'il doit l'être, en interconnectant aisément plus de 250 institutions financières, quelque 120 000 entreprises, et 5 millions d'utilisateurs actifs par mois. Plus un réseau de paiement compte de connexions, plus il est utilisé – chaque fois qu'un utilisateur ou une entreprise se branche, il devient donc possible à un particulier déjà connecté de traiter avec lui et dans un plus grand nombre de situations –, il n'est donc pas surprenant que près de 175 millions de dollars sont transférés entre les parties par notre réseau chaque jour. Au surplus, les coûts marginaux d'un réseau ayant tendance à diminuer à mesure qu'il s'accroît et que plus de transactions s'y effectuent, les particuliers et les organisations au Canada pourront y adhérer, virer des fonds, effectuer et encaisser des paiements avec plus de facilité et à moindre coût d'une année à l'autre. En définitive, un réseau où presque tout le monde est interconnecté peut offrir des services partagés de valeur à ses participants à un coût abordable. Par exemple, prenons nos services de répertoire : une base de données centrale recense les identificateurs des serveurs mandataires et établit la correspondance entre chaque utilisateur et l'adresse courriel qu'il utilise pour accepter les

virements de l'autre partie, et de ce fait, crée une expérience client simplifiée et sécurisée pour les utilisateurs tout en éliminant la nécessité pour les institutions financières et leurs contreparties des autres institutions financières de maintenir leurs propres bases de données clients.

Pour nous, l'équation est simple : le nombre accru de connexions se traduit par un réseau simple et unifié, qui à son tour signifie des mouvements d'argent plus rapides à moindre coût, et tout un chacun y trouve son compte.



Les réseaux de paiements **fragmentés** imposent des frais et créent de la friction pour ce qui est de la circulation de l'argent, et on pourrait prévenir tout cela s'il n'y avait pas de points d'intégration.



Un réseau de paiement **omniprésent** interconnecte tout, réduisant ainsi au minimum les frais et les frictions, accélérant la circulation de l'argent et maximisant les avantages d'être membre.

Principe

3

L'abstraction de données améliore la confidentialité et la sécurité des données personnelles

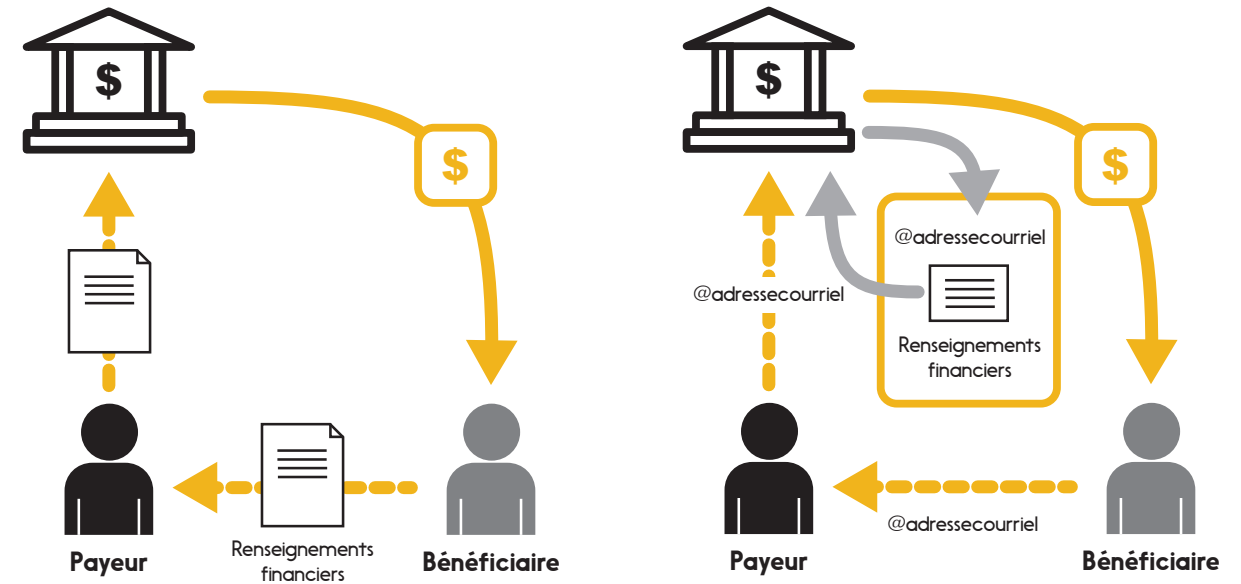
« L'abstraction de données signifie que les renseignements financiers personnels des particuliers ne seront plus propagés inutilement entre les bénéficiaires et les payeurs à l'échelle du pays. »

Dans un contexte où le vol d'identité et la confidentialité sont à juste titre des sujets de préoccupation à la fois pour les citoyens et les organisations qui recueillent et stockent des renseignements personnels sur les clients et les utilisateurs, nous croyons que plus les données feront l'objet d'abstraction, plus les systèmes de paiement en bénéficieront. Par abstraction, nous entendons l'utilisation unique, mais raisonnable, d'identificateurs publics (comme l'adresse courriel ou le numéro de téléphone du bénéficiaire) au lieu d'identificateurs uniques, mais beaucoup plus personnels (comme le numéro de domiciliation de l'institution financière et le numéro de

compte du bénéficiaire), pour un paiement numérique et un virement de fonds. Aujourd'hui, c'est exactement ce que fait Virement Interac. En maintenant un répertoire des identificateurs des serveurs mandataires hautement sécurisé, Virement Interac n'a pas besoin de renseignements sur le compte de l'institution financière, ni de renseignements financiers personnels de quelque nature que ce soit, pour transférer des fonds entre des particuliers ou des entreprises – il faut seulement l'adresse courriel ou le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire et une question de sécurité (dont seul le bénéficiaire connaît la réponse). En fait, la mise

en œuvre prochaine de perfectionnements du service permettra, d'une part, à un bénéficiaire d'activer l'option dépôts automatiques pour un payeur donné (tel que son employeur) sans avoir à passer par une question de sécurité et, d'autre part, une autre option (« Demande de fonds ») facilitera l'encaissement de paiements sans connaître les coordonnées bancaires de l'autre partie. Cela signifie que les renseignements financiers personnels des particuliers ne seront plus propagés inutilement entre les bénéficiaires et les payeurs à l'échelle du pays. Les employeurs n'auront plus besoin des coordonnées

bancaires de l'employé pour déposer sa paie, tout comme les locataires n'auront pas à demander à leurs locataires des chèques postdatés (où figure leur numéro de compte). C'est une autre façon de stimuler les transactions dans l'économie, parce qu'elle élimine la tâche fastidieuse de remplir des formulaires de coordonnées bancaires, et que l'obligation de faire confiance (« la contrepartie acceptera-t-elle réellement de protéger mes renseignements personnels? ») diminue considérablement.

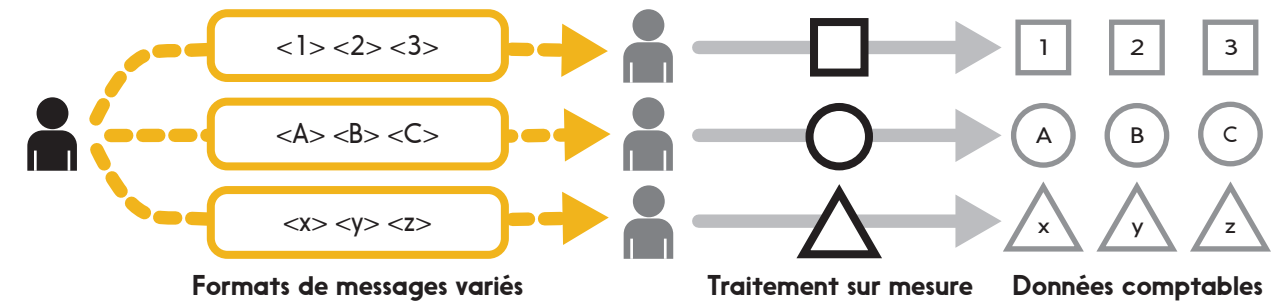


Données financières personnelles requises : Selon d'anciens modes de virements numériques (comme les TLV), les bénéficiaires devaient fournir leurs données financières à leur employeur, leur propriétaire, etc.

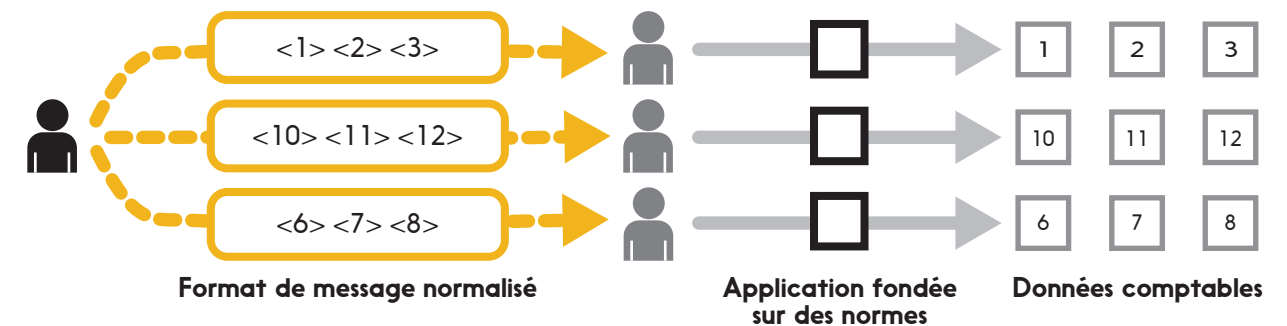
Données d'extraction : Un répertoire des identificateurs des serveurs mandataires (c'est-à-dire qui établit la correspondance entre une adresse de courriel et un compte bancaire) élimine la nécessité pour un bénéficiaire de communiquer ses renseignements financiers personnels pour recevoir un paiement.

Principe

4 Adoption des normes



Lorsque les formats de message **ne sont pas normalisés**, les expéditeurs et les destinataires risquent d'utiliser une grande variété de schémas et d'avoir à les traiter au moyen de logiciels sur mesure onéreux (ou à les traiter manuellement).



Les formats de message **normalisés** (p. ex. : ISO 20022) facilitent l'intégration des participants au réseau et favorisent le développement d'applications fondées sur des normes pour un traitement direct.

« En uniformisant les protocoles de messages, la norme ISO 20022 constitue un incitatif à l'innovation en matière de logiciels et de services, tout en améliorant la capacité du secteur de répondre aux changements. »

La règle ISO 20022 établit un standard commun à l'échelle internationale en matière de messagerie de paiement (de même qu'une variété d'autres types de messagerie d'affaires), et son adoption permettra aux entreprises du Canada de payer d'autres entreprises, de percevoir de l'argent auprès des clients, et en fin de compte, de vendre et d'acheter auprès de clients et de fournisseurs aux États-Unis et à l'international avec plus de facilité et tout en relevant la confiance à des niveaux sans précédent – en raison des renseignements plus clairs sur les règlements que la norme prévoit. Comme il s'agit d'une norme agréée, elle facilitera l'intégration des réseaux de paiement aux systèmes comptables, et permettra aux organisations de tirer profit des

avantages de l'efficacité et de la gestion de trésorerie qu'offre le traitement direct. Assurément, en uniformisant les protocoles de messages, la norme ISO 20022 constitue un incitatif à l'innovation en matière de logiciels et de services, tout en améliorant la capacité du secteur de répondre aux changements futurs de la réglementation et des marchés.

En dépit de ses avantages économiques manifestes, l'adoption de la norme ISO 20022 au Canada a été freinée par la difficulté de mettre à niveau les anciens systèmes pour qu'ils puissent utiliser le nouveau protocole.

Cependant, nos « réseaux de paiement » ont été développés en fonction de la messagerie de

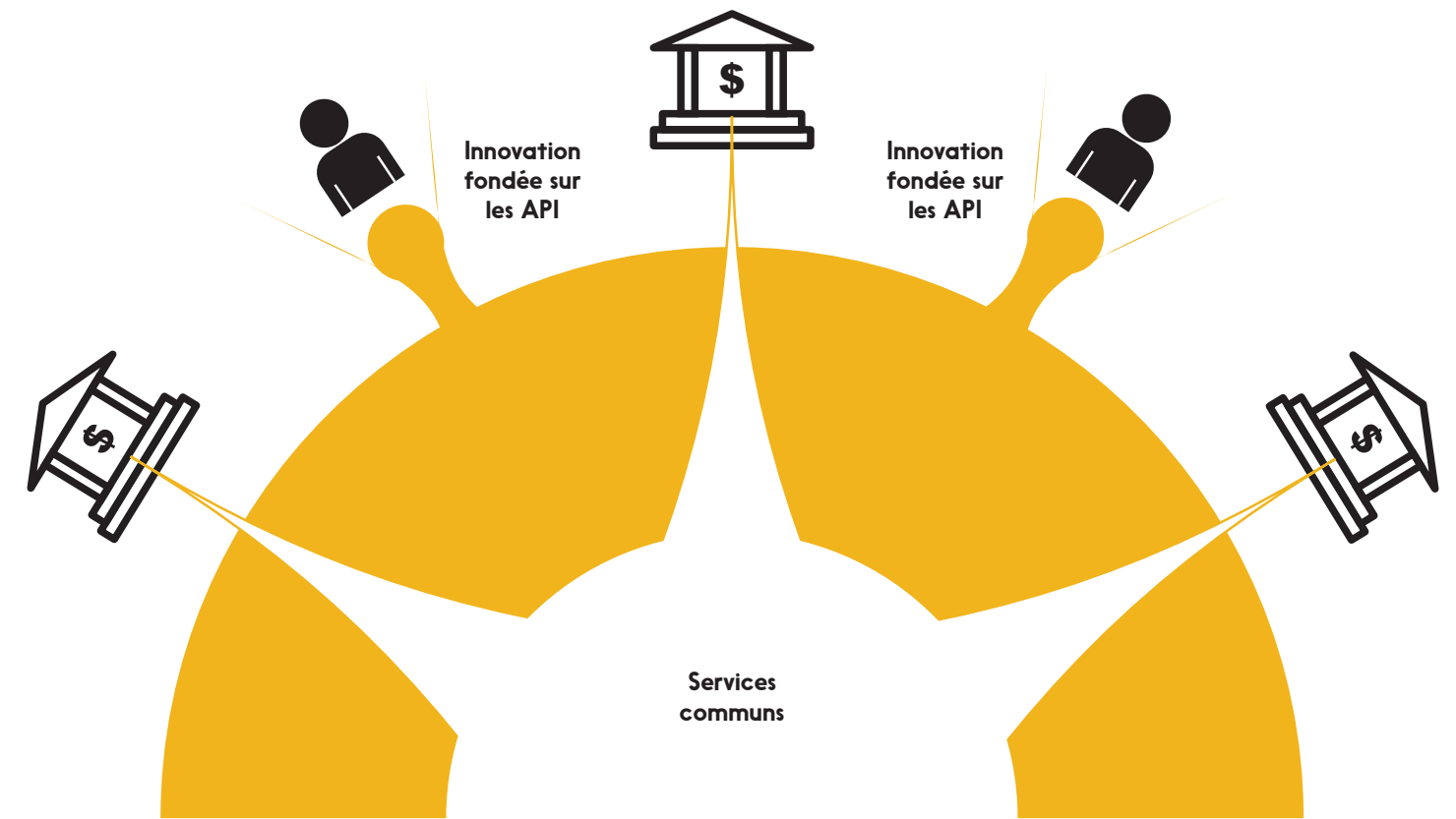
format XML – le format standard préconisé par la norme ISO 20022. Sans compter que, plus tard cette année, nous rendrons l'interopérabilité de la messagerie *Virement Interac* entièrement compatible avec la norme ISO 20022 et lancerons une interface passerelle externe conforme à la norme ISO, et de façon plus générale, nous nous assurerons que la conformité à la norme ISO 20022 soit une caractéristique de tous les services là où elle pourrait représenter une proposition de valeur, notamment les virements en vrac, les paiements transfrontaliers et les instructions de règlement.

Ainsi, les partenaires *Interac* pourront plus facilement emprunter la voie d'une mise à

niveau à la norme ISO 20022 – et en tirer avantage beaucoup plus tôt que prévu. En outre, puisque que nos réseaux en temps réel ne tiennent pas compte des messages, le secteur n'a pas à migrer à la norme ISO 20022 de façon coordonnée; comme les clients des institutions financières qui ne sont pas encore passées à la norme ISO 20022 peuvent faire facilement des transactions avec celles qui ont fait la mise à niveau, tous les participants ont le choix de faire la mise à niveau à leur convenance et à celle de leurs clients.

Principe

5 La fermeture divise, mais l'ouverture unifie



Une approche « ouverte » au développement de plateforme crée des possibilités non seulement pour les services qui sont plus efficaces grâce à leur mise en commun, mais aussi pour les innovations fondées sur les API lancées par des tiers.

« Nous croyons que notre initiative d'interface ouverte API stimulera tout autant la création de nouvelles offres innovatrices que la croissance de la technologie dans l'écosystème financier du pays. »

Tout le monde sait que le secteur de la technologie a été le théâtre d'affrontements constants entre ceux qui croient que les consommateurs sont mieux servis par des produits dits « fermés » où un fournisseur unique assure la qualité en contrôlant la conception et les caractéristiques, et les autres qui estiment que l'ouverture offre une façon de procéder plus robuste et plus propice à l'innovation. En ce qui a trait aux systèmes de paiement, qui doivent avant tout permettre le transfert d'argent entre le plus grand nombre possible de particuliers et d'organisations, nous sommes d'avis que l'argument de l'ouverture est plus fort.

L'adoption de la norme ISO 20022 convient naturellement à cette philosophie, car une plus grande variété de fournisseurs peuvent investir en toute confiance dans des applications conformes à cette norme, laquelle leur procure du même coup une base solide pour innover davantage, puisque leur logiciel sera en mesure d'interopérer aisément avec notre service Virement *Interac*.

Le partage est une autre forme d'ouverture, et les services partagés que nous offrons à nos institutions partenaires, tels que la détection de la fraude ou le répertoire des identificateurs des serveurs mandataires, donnent à toutes un accès à des ressources qui ont de la

valeur pour chacune d'elles, et leur localisation au centre du réseau en optimise l'efficacité tout en permettant de tirer profit de données regroupées plutôt que cloisonnées.

Nous avons également amorcé une initiative d'interface ouverte API afin que des développeurs externes puissent connecter leurs applications à nos plateformes et services, et nous croyons que cette initiative stimulera tout autant la création de nouvelles offres innovatrices, en améliorant et en élargissant la capacité des particuliers d'accéder à leur argent et de s'en servir, que la croissance de la technologie dans l'écosystème financier du pays. Le système financier canadien est réputé à l'échelle

internationale pour sa solidité; nous pensons qu'il est temps de faire connaître les avantages de sa technologie et de sa créativité.

Conclusion

Au moment même où la technologie et la réglementation évoluent rapidement, ces principes directeurs guident nos décisions en matière de recherche et de capacités à développer. Les Canadiens et les organisations du Canada sont en droit de pouvoir compter sur un système de paiement propre au 21^e siècle, qui fait partie intégrante d'une infrastructure financière rapide, pratique et sécurisée – allant du compte au téléphone intelligent – et de la couche de liaison de données du tissu d'innovation financière en croissance de notre pays. Dans vingt ans, quand nous poserons un regard sur l'ère actuelle, nous nous réjouissons des choix que nous aurons faits.

« Les Canadiens et les organisations du Canada sont en droit de pouvoir compter sur un système de paiement propre au 21^e siècle »

Interac, Virement Interac et le logo Interac sont des marques déposées d'Interac inc., utilisées sous licence.



Pour en savoir plus sur ce sujet,
visitez le site interac.ca

Publication : Mars 2017

Copyright © Association Interac et Acxsys Corporation